

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2025 - B2025/009473 - 2018 B 01533 - 844 077 396 - 2M PROAUTO

«SARL 2M PRO AUTO»

SARL AU CAPITAL DE 9 500 EUROS

2 Route du Val D'or
26 210 MORAS EN VALLOIRE

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 dont le total est de **48 180 Euros** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **6 205 Euros** et dégageant un déficit net de **6 205 Euro**

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

16/15 W

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients & comptes rattachés	9 393 Euros
Autres créances	5 201 Euros

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

h

MB

Fournisseurs & comptes rattachés
Dettes fiscales & sociales

21 823 Euros
0 Euros

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avances

Néant

Misaï

Bodan

Mochoy

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2 M PROAUTO** Néant *
 Adresse de l'entreprise **2 Route du Val D'Or 26210 MORAS EN VALLOIRE**
 SIRET **8 4 4 0 7 7 3 9 6 0 0 0 1 9**
 Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	3 1 1 2 2 0 2 3
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062	33 500	33 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) Autres* (3)	068	070	9 393	9 393
		072	074	5 201	3 890
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	86	1 122
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II	096	098	48 180	47 905	
Total général (I + II)	110	112	48 180	47 905	

		Exercice N	
		NET 1	NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	9 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	950
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(40 131)
	Résultat de l'exercice	136	(6 205)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(35 886)
Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	61 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	21 823
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	293
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	84 066	
Total général (I + II + III)	180	48 180	

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

2 M PROAUTO (SIREN: 844077996) - 26/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a
 IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

M *h*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2 M PROAUTO		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 2 3	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210							
	Production vendue	{	biens		215		214						
			services*		217		218						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		0				0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		0			0		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises)*					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240							
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail :				242	5 717		7 148			
			- mobilier		- immobilier								
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE*	243			244	464		323			
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales						252						
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI	255			254						
Dotations aux provisions						256							
Autres charges	(don't provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	24		24				
		don't cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)						264		6 205		7 495			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(6 205)		(7 494)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280							
	Produits exceptionnels (IV)					290							
	Charges financières (V)					294							
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300						
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(6 205)		(7 494)			
B - RÉSULTAT FISCAL						312			314	6 205			
RÉINTEGRATIONS	Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												
	Provisions non déductibles*												
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	(247		324						
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*								248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986	ZFU-TE (art. 44 octies A)	987	Passifs d'emploi dynamique (art. 44 duodécies)	991				342			
		France Rénovés Revalorisation (FRR) (art. 44 quaterdécies A)	181	JEI (44, sixies A)	989								
	ZRD (44, undécies)	127	ZRR (44, quindécies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdécies)	992							
	ZFANG (44, quaterdécies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993							
	Donations	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	643	Créance report en arrière du déficit	346			350			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)	990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	648	Déduction exceptionnelle simularzet de conduite	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352			354	6 205		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356						
Déficits antérieurs reportables : *					39 181				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370			372	6 205			

2 M PROAUTO (SIREN: 844077396) - 26/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

Handwritten signatures and initials.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2 M PROAUTO**

Néant *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

2 M PROAUTO (SIREN: 844077396) - 26/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT - Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Handwritten signatures and initials

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 M PROAUTO

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
	780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	39 181
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	39 181
Déficits de l'exercice	860	6 205
Total des déficits restant à reporter	870	45 386

VI DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325 327	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 107
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2 M PROAUTO (SIREN: 844077396) - 26/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Handwritten signatures and initials.

« SARL 2M PROAUTO »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 9 500 Euros**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE
RCS : 844 077 396**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 Mai 2025**

L'an deux mille vingt cinq le 26 mai, les associés de la SARL «2M PROAUTO » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur : MAREK BOCHENEK demeurant à : 2 Route du Val D'Or, 26 210 MORAS EN VALLOIRE détenant	1 900 parts
Monsieur : MICHAL BOCHENEK demeurant à : UL.BOHOMEOLCA 1/48,31-416, CRACOVIE, POLOGNE détenant	7 600 parts
<u>TOTAL DES PARTS</u>	9 500 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur BOCHENEK Marek, gérant,

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.



Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[Signature] *[Signature]*





PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérante de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 ; tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un déficit net comptable de 6 205 Euros.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 6 205 Euros (Déficit) de la manière suivante :

- 6 205 euros au report à nouveau

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

KLB h

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2024.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Mr MAREK BOCHENEK

Marek Bochek

Mr MICHAL BOCHENEK

M. Michal Bochek

**«SARL 2M PROAUTO»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9 500 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE**

RCS : 844 077 396

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice des produits d'exploitation représentant 0 Euros. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 6 205 Euros dégageant un déficit d'exploitation de 6 205 Euros.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 6205% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et exceptionnels à 6 205 Euros (Déficiaire).

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

M. D. O. U. B. O. S. A. L.

LE GERANT

Mouh Bouchark

SARL 2M PROAUTO

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 9 500 Euros**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE**

RCS : 844 077 396

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2024

PROPOSITION D'AFFECTION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 6 205 Euros (Déficit) de la manière suivante :

- 6 205 euros – au report à nouveau

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 26 Mai 2025.

 